

# Réseau écologique de la sous-trame Cours d'eau et milieux associés

## Limites administratives

 Limite du Pays Vendômois

 Limite de communes

## Réseau hydrographique

 Cours d'eau principaux

## Réseau écologique

 Cours d'eau de liste 1 et 2 (juillet 2012)

 Ouvrages hydrauliques

## Enjeux des cours d'eau issus du classement L.214-17 du code de l'environnement :

### - Cours d'eau de liste 1 :

- interdiction construction nouveaux ouvrages obstacles à la continuité
- renouvellement concessions / autorisations = prescriptions maintien continuité

### - Cours d'eau de liste 2 :

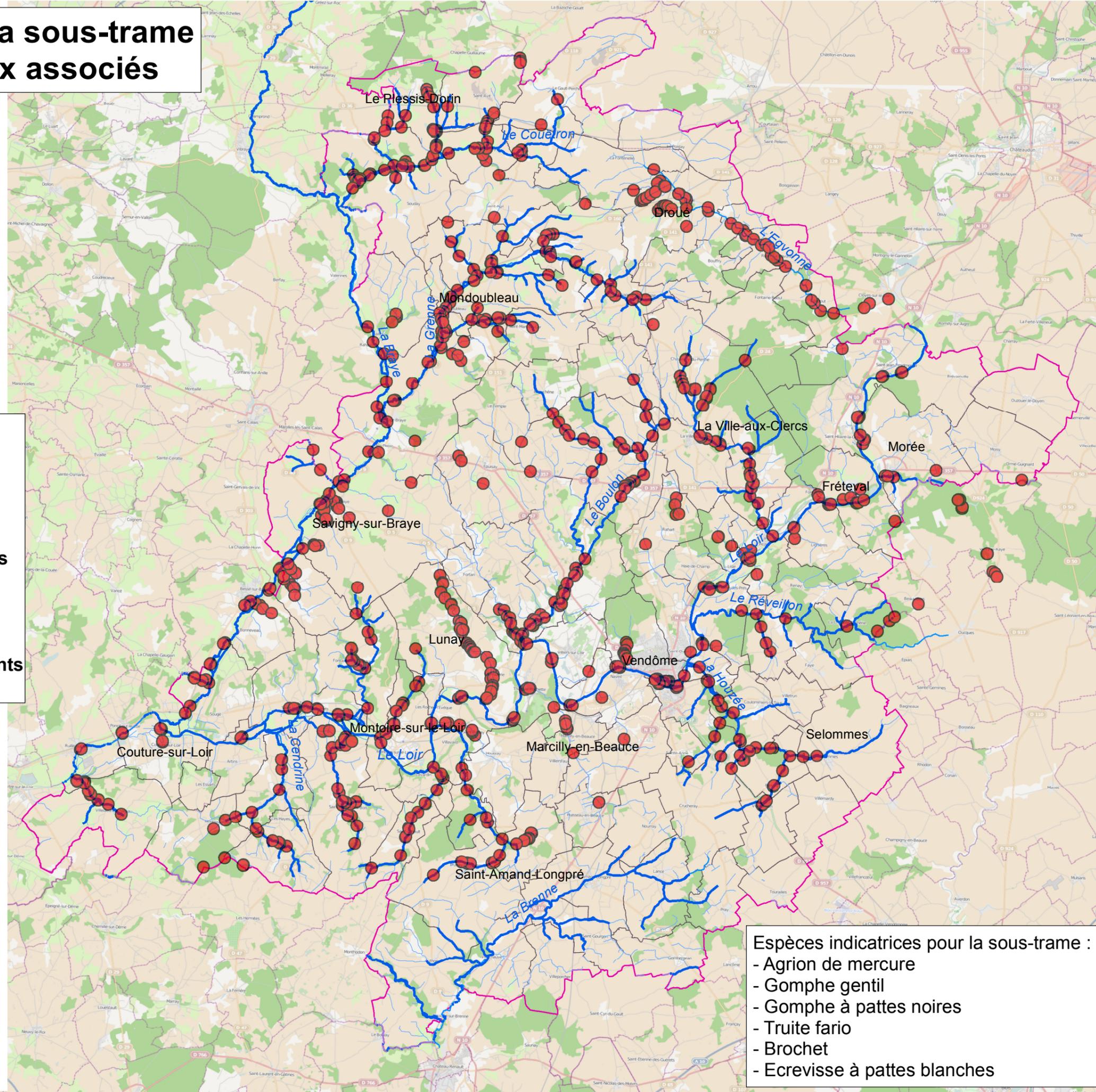
- Obligations : dans les 5 ans, les ouvrages doivent être rendus transparents (par gestion, entretien ou équipement)

0 2,5 5 10 15 20 Kilomètres

Sources : - BD TOPO® - IGN PARIS 2008 - Copie et reproduction interdites

- Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE) - ONEMA
- Classement cours d'eau : article L214-17 du code de l'environnement.
- Fond de carte : (c) OpenStreetMap and contributors, Creative Commons-Share Alike License (CC-BY-SA)

Réalisé par le CDPNE - Octobre 2012



## Espèces indicatrices pour la sous-trame :

- Agrion de mercure
- Gomphe gentil
- Gomphe à pattes noires
- Truite fario
- Brochet
- Ecrevisse à pattes blanches